



Autorisée par le préfet (14)



Entièrement automatisée, l'aire privée du Pont-d'Ouille (14) fait appel au système Flot Bleu Park.

Si l'on devait croire certains patrons de camping, porte-parole de la FNHPA (Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air), il serait impossible de créer une aire de camping-cars de plus de six places sans avoir à respecter les règles régissant

l'aménagement d'un terrain de camping. Or, l'aire de stationnement que Gérard Lechalier vient d'ouvrir à Pont-d'Ouille dans le Calvados (14) est bien la preuve du contraire. Le préfet ayant répondu favorablement à sa demande d'aménagement,

c'est tout à fait légalement que cette grande aire d'accueil de 45 places de type Flot Bleu Park a été créée en bordure de l'Orne, à 200 m du village (tout près des restaurants et de la superette). Tous les emplacements sur sol stabilisé et gravillonné sont séparés par des haies de charmille et munis d'une prise électrique de 4 ampères. Sept espaces ont été spécialement conçus pour accueillir les véhicules de grande longueur ainsi que les attelages, les trente-huit autres emplacements se montrent néanmoins spacieux avec une surface de 70 m². Sur place, une borne Flot Bleu assure le service d'eau pour 2 € les 120 l. Le stationnement, géré par une borne automatique, revient à 6 € la nuitée de 16 heures (électricité comprise), à 10 € pour 24 heures ou à 14 € pour 48 heures, et à 4 € les 12 heures supplémentaires. Pour rappel, l'utilisation du système Flot Bleu Park, qui gère l'ouverture des barrières et le paiement du stationnement, nécessite d'être détenteur d'une carte bancaire à code.